



Comité de l'agriculture

**QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES MEMBRES POUR L'EXAMEN ANNUEL
DE LA CONCURRENCE À L'EXPORTATION, 11 ET 12 JUIN 2018¹**

Le présent document est une compilation des questions reçues par le Secrétariat le 28 mai 2018, comme indiqué dans l'aérogamme WTO/AIR/AG/27.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

TABLE DES MATIÈRES

1 ARGENTINE	3
AG-IMS ID n° 87043: Question des États-Unis d'Amérique.....	3
2 AUSTRALIE	3
AG-IMS ID n° 87003: Question de l'Union européenne	3
3 BRÉSIL	4
AG-IMS ID n° 87004: Question de l'Union européenne	4
AG-IMS ID n° 87012: Question de la Norvège	4
4 CANADA	4
AG-IMS ID n° 87005: Question de l'Union européenne	4
AG-IMS ID n° 87045: Question des États-Unis d'Amérique.....	5
5 CHINE	6
AG-IMS ID n° 87006: Questions de l'Union européenne	6
6 UNION EUROPÉENNE	8
7 INDE	9
8 INDONÉSIE	11
9 JAPON	11
10 CORÉE, RÉPUBLIQUE DE	11
11 MALAISIE	12
12 NOUVELLE-ZÉLANDE	12
13 FÉDÉRATION DE RUSSIE	12
14 THAÏLANDE	13
15 TURQUIE	13
16 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	14
17 VIET NAM	15

1 ARGENTINE

AG-IMS ID n° 87043: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

Dans sa réponse à la question AG-IMS ID 84114, l'Argentine a dit ce qui suit: "*La BNA et la BICE n'ont pas de programme ou de lignes de soutien du crédit à l'exportation, et/ou de couverture du risque, et/ou d'accords de crédit impliquant des contributions financières du gouvernement ou des transferts financiers (BICE) ou effectués par le gouvernement ou le Banco de la Nación Argentina ou tout organisme public dans l'une quelconque des lignes de crédit en devises offertes pour le financement à l'exportation, aussi bien avant qu'après expédition. "L'Argentine a également dit que "[l]es conditions du financement à l'exportation correspondent aux taux du marché".*

Les États-Unis notent que les dispositions de la Décision de Nairobi s'appliquent au soutien au financement à l'exportation "accordé par les pouvoirs publics ou tout organisme public" mentionnés à l'article 1.1 a) 1) de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Il semble que la BNA et la BICE relèvent toutes deux de cette définition.

D'après leurs sites Web, la BNA² et la BICE³ mettent en œuvre des programmes de financement des exportations dont peut bénéficier l'agriculture. Ces programmes semblent relever de la définition, donnée au paragraphe 13 a) de la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation, du soutien financier direct, comprenant des crédits/un financement directs, un refinancement et un soutien de taux d'intérêt.

Notant que la portée de la Décision ministérielle sur la concurrence à l'exportation n'est pas limitée aux seuls programmes spécifiques à l'agriculture et que cette décision ne mentionne aucune exemption des engagements au motif des "taux d'intérêt", veuillez préciser si l'Argentine considère que les activités de soutien au financement à l'exportation de la BNA et de la BICE ne sont pas visées par la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation parce que "les conditions du financement à l'exportation correspondent aux taux du marché" et, dans ce cas, veuillez en expliquer le fondement spécifique.

2 AUSTRALIE

AG-IMS ID n° 87003: Question de l'Union européenne

- a. L'Australie notifie trois programmes de financement direct (Prêt pour contrat d'exportation, Ligne de crédit à l'exportation, Prêt à l'exportation pour petites entreprises). La moyenne annuelle des taux de prime/commissions par programme est-elle inférieure à celle que les exportateurs devraient payer pour se procurer les fonds ainsi utilisés (ou qu'ils devraient payer s'ils empruntaient, sur le marché international des capitaux, des fonds assortis des mêmes échéances et autres conditions de crédit et libellés dans la même monnaie que le crédit à l'exportation)? Dans l'affirmative, l'Australie conviendrait-elle que ces programmes contiennent des subventions à l'exportation prohibées au sens du point k) de l'Annexe I de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires?
- b. Pour le programme de ligne de crédit à l'exportation, le délai de remboursement maximal prévoit des "prorogations autorisées". Quelle est la durée maximale de ces prorogations?

² Voir le site

<http://www.bna.com.ar/Empresas/Grandes/ComercioExterior/FinanciacionDeExportacionesArgentinas>

Sous l'intitulé "Exportación", voir aussi "Cartas de Crédito de Exportación", à l'adresse:

<http://www.bna.com.ar/Empresas/Grandes/ComercioExterior>.

³ Voir le site <https://www.bice.com.ar/en/productos/comercio-exterior/>. Voir le site <https://www.bice.com.ar/es/productos/expo-largo-plazo/>.

3 BRÉSIL

AG-IMS ID n° 87004: Question de l'Union européenne

Pourquoi le Brésil n'a-t-il pas actualisé ses données relatives au financement direct au titre du programme PROEX et à la bonification d'intérêts au titre du programme PROEX?

AG-IMS ID n° 87012: Question de la Norvège

Le Brésil a joué un rôle moteur dans la mise en œuvre rapide de l'élimination des subventions à l'exportation à partir de décembre 2015. Des Membres tels que le Canada, la Suisse et la Norvège ont dû apporter des changements considérables à leurs politiques pour se conformer à la Décision ministérielle. Tous ces Membres ont désormais notifié leurs projets de listes modifiées pour les subventions à l'exportation.

En revanche, après plus de deux ans, le Brésil n'a toujours pas présenté de projet de liste modifiée pour les subventions à l'exportation.

Question: Quand le Brésil présentera-t-il son projet de liste modifiée pour les subventions à l'exportation?

AG-IMS ID 87044: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation du Brésil – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

Les États-Unis notent que le Brésil n'a pas répondu aux questionnaires sur la concurrence à l'exportation de 2016 et 2017, mais qu'il a répondu en 2014 et 2015. Le Brésil a aussi indiqué récemment, dans sa réponse aux questions des États-Unis, que le programme de financement direct PROEX avait financé pour 141,3 millions de dollars EU de produits agricoles en 2016.

Veuillez apporter des réponses au questionnaire sur la concurrence à l'exportation pour les programmes PROEX de financement direct et PROEX de bonification d'intérêts en ce qui concerne les produits agricoles en 2017.

4 CANADA

AG-IMS ID n° 87005: Question de l'Union européenne

- a. La Décision ministérielle de Nairobi sur la concurrence à l'exportation dispose, dans la note de bas de page 4, que "les niveaux des engagements en matière de quantités seront appliqués à titre de statu quo jusqu'à la fin de 2020 aux niveaux des quantités moyens effectifs de la période de base 2003-2005". La période de base 2003-2005 concerne les trois années 2003, 2004 et 2005. Pourquoi le Canada a-t-il basé les niveaux des subventions à l'exportation en matière de quantités pour les produits laitiers en 2016 sur une moyenne de quatre ans, ce qui est contraire à la Décision de Nairobi?
- b. La Décision ministérielle de Nairobi sur la concurrence à l'exportation dispose, dans sa note de bas de page 4, que cette note s'applique aux produits pour lesquels un Membre concerné a "notifié des subventions à l'exportation pour ces produits ou catégories de produits dans l'une de ses trois notifications les plus récentes concernant les subventions à l'exportation examinées par le Comité de l'agriculture à la date d'adoption de la présente décision". Les trois notifications les plus récentes concernant les subventions à l'exportation présentées par le Canada avant la Décision de Nairobi concernent les campagnes 2011/12, 2012/13 et 2013/14, et aucune exportation subventionnée de beurre n'a été mentionnée par le Canada pour ces années. Étant donné que les corrigenda du Canada concernant ses notifications relatives aux subventions à l'exportation pour 2012/13 et 2013/14 n'ont pas été examinés par le Comité de l'agriculture avant Nairobi, pourquoi le Canada notifie-t-il à tort un droit à des subventions à l'exportation pour le beurre en 2016?

- c. Le Canada convient-il que son régime des classes spéciales de lait, bien qu'il le considère comme un mécanisme privé, ne peut exister qu'en vertu d'un système de contingent pour le lait imposé par le gouvernement canadien⁴ et que, par conséquent, les exportateurs de produits ou d'ingrédients laitiers qui facturent au titre de la classe de lait 7 bénéficient de "versements à l'exportation d'un produit agricole qui sont financés en vertu d'une mesure des pouvoirs publics" au sens de l'article 9:1 c) de l'Accord sur l'agriculture? Sinon, le Canada pourrait-il étayer sa position?

AG-IMS ID n° 87045: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation du Canada – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

- a. Les États-Unis notent que le Canada a indiqué, dans son questionnaire sur la concurrence à l'exportation, que la valeur totale des exportations de produits agricoles visées par ses programmes de financement à l'exportation était respectivement de 4 100 millions de dollars canadiens en 2015 et 5 092 millions de dollars canadiens en 2016.

D'après le site Web d'Exportation et développement Canada (EDC) indiquant le volume d'activités par sous-secteur de l'économie pour les périodes se terminant le 31 décembre 2015, 2016 et 2017 (voir le tableau ci-dessous), la valeur totale des produits agricoles visés par ses programmes de financement à l'exportation ne correspond pas à la valeur totale des exportations de produits agricoles mentionnée par le Canada dans le questionnaire sur la concurrence à l'exportation. Les États-Unis notent par ailleurs, dans la rubrique Industrie légère, une ligne indiquant des transactions pour les aliments et les boissons qui ne figurait pas dans le questionnaire sur la concurrence à l'exportation du Canada pour les trois dernières années.

Sous-secteur de l'économie	2015 (millions de \$)	2016 (millions de \$)	2017 (millions de \$)
Agriculture	4 702	5 600	4 995
Aliments et boissons	1 041	974	1 401
TOTAL	5 743	6 574	6 396

Source: <https://www.edc.ca/FR/About-Us/Disclosure/Reporting-on-Transactions/Pages/industry-sub-sector-2017.aspx>.

Pour le secteur agricole:

- i. Le Canada peut-il expliquer les différences qui existent entre les valeurs des exportations de produits agricoles indiquées dans le questionnaire sur la concurrence à l'exportation et celles qui figurent sur le site Web d'EDC?
 - ii. Le Canada peut-il expliquer pourquoi la valeur des exportations de produits agricoles relevant du sous-secteur aliments et boissons n'a pas été indiquée dans le questionnaire sur la concurrence à l'exportation?
 - iii. Le Canada peut-il indiquer s'il manque des produits agricoles relevant des sous-secteurs d'EDC qui n'ont pas été inclus dans les questionnaires sur la concurrence à l'exportation de 2015 et 2016? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les chiffres relatifs à l'utilisation du programme (c'est-à-dire la valeur monétaire des exportations) par produit ou groupe de produits (c'est-à-dire les produits agricoles au sens de la Décision de Nairobi) en 2015 et 2016.
- b. Dans les questionnaires précédents, le Canada a fait figurer des données pour ses programmes de garantie de change et de prêts, qu'il décrivait respectivement comme "autre forme de soutien du crédit à l'exportation par les pouvoirs publics" et "soutien financier direct". Aucun des programmes en question n'était mentionné dans le précédent questionnaire sur la concurrence à l'exportation du Canada en tant que financement acheteur ou source de fonds de roulement. Par ailleurs, le programme de prêts était

⁴ Prescrit par la Loi sur la Commission canadienne du lait de 1966 et administré par la Commission canadienne du lait, qui est une société d'État du gouvernement canadien créée au titre de la même loi.

indiqué comme ayant un délai de remboursement moyen supérieur à 2,9 ans et, pour le délai de remboursement maximal, il mentionnait "divers marchés".

- i. Veuillez expliquer pourquoi ces programmes ne sont pas mentionnés et indiquer si ces activités sont visées par la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation.
 - ii. Veuillez préciser si EDC continue à offrir des prêts ayant des échéances supérieures à 18 mois.
- c. D'après le site Web d'Exportation et développement Canada (EDC), EDC offre, dans le cadre de ses catégories de financement, un programme de financement acheteur pour les exportations de produits canadiens.

Ce programme de financement acheteur figure-t-il dans le questionnaire sur la concurrence à l'exportation au titre de l'un des programmes de financement indiqués, ou s'agit-il d'un programme distinct non mentionné dans le questionnaire? S'il constitue une catégorie de soutien distincte, couvre-t-il les exportations de produits agricoles? Dans l'affirmative, veuillez fournir une réponse à toutes les questions du questionnaire sur la concurrence à l'exportation.

- d. Le Canada peut-il donner une ventilation de l'utilisation du programme pour les produits agricoles mentionnés au titre de a) Produits de base – Céréales, cultures spéciales; b) Produits de base – Viandes; et c) Transformateur/silo – Céréales, cultures spéciales?

AG-IMS ID 87046: Question des États-Unis d'Amérique

Aide alimentaire – G/AG/W/125/Rev.8/Add.3

Les États-Unis présentent à nouveau leur question AG-IMS ID 84121: Dans le rapport annuel 2015 de la Convention relative à l'aide alimentaire, le Canada a indiqué que les programmes d'aide en espèces ou en aliments destinés à la consommation et les programmes d'intervention dans le domaine de la nutrition avaient représenté 26%, 52% et 19%, respectivement, du total des dépenses admissibles pour le financement de l'aide alimentaire. Ce rapport semble indiquer que les activités du Canada dans le domaine de l'aide alimentaire internationale reposent sur un ensemble d'outils, et non pas sur les seuls programmes d'aide en espèces indiqués par le Canada dans sa réponse au questionnaire sur la concurrence à l'exportation de l'année passée.

Veuillez fournir des détails supplémentaires sur la manière dont le Canada met en œuvre ses programmes d'aide alimentaire, notamment s'agissant des autres outils d'aide alimentaire qu'il utilise en plus de "l'aide alimentaire déliée en espèces, intégralement sous forme de dons"?

5 CHINE

AG-IMS ID n° 87006: Question de l'Union européenne

- a. Pourquoi la Chine n'a-t-elle pas actualisé ses données sur les programmes de financement des exportations mis en œuvre par la Banque chinoise pour le développement, la Banque chinoise pour le développement agricole et la Banque chinoise d'import-export?
- b. Le soutien accordé par la Banque chinoise pour le développement agricole et la Banque chinoise d'import-export est un soutien financier direct. La Chine indique que la moyenne annuelle des taux de prime/commissions pour ces programmes n'est pas disponible. Dans ces conditions, comment s'assure-t-elle que la moyenne annuelle des taux de prime/commissions pour ces programmes n'est pas inférieure à celle que les exportateurs devraient payer pour se procurer les fonds ainsi utilisés (ou qu'ils devraient payer s'ils empruntaient, sur le marché international des capitaux, des fonds assortis des mêmes échéances et autres conditions de crédit et libellés dans la même monnaie que le crédit à l'exportation), de sorte qu'aucune subvention à l'exportation prohibée au sens du point k) de l'Annexe I de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires ne soit accordée?

- c. Pourquoi la Chine n'a-t-elle pas actualisé ses données sur les entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles notifiées au Groupe de travail des entreprises commerciales d'État de l'OMC?

AG-IMS ID 87047: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation de la Chine – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

Les États-Unis notent qu'en juin 2017 la Chine a présenté un rapport indiquant que, pour 2016, la Banque chinoise de développement agricole, la Banque chinoise d'import-export et SINOSURE ont accordé un financement à l'exportation pour les produits agricoles.

- a. Compte tenu de ce fait, veuillez fournir des réponses pour les questionnaires sur la concurrence à l'exportation de 2017 et 2018.
- b. La réponse précédente de la Chine au questionnaire sur la concurrence à l'exportation de 2016 ayant été notée, veuillez inclure dans le questionnaire de 2018 des renseignements sur la moyenne annuelle des taux de prime et des données sur l'utilisation du programme par produit ou groupe de produits.

AG-IMS ID 87048: Question des États-Unis d'Amérique

Aide alimentaire de la Chine – G/AG/W/125/Rev.8/Add.3

Selon des communiqués de presse de Xinhua, la Chine a accordé en 2016 une aide alimentaire bilatérale en nature en réponse à des appels d'urgence, qui est conforme aux engagements de Nairobi pris par la Chine en faveur de l'Éthiopie, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, du Niger, du Soudan du Sud et du Zimbabwe. En 2017, la Chine a également accordé une aide alimentaire bilatérale aux pays suivants: Afghanistan, Éthiopie, Gambie, Kenya, Liban, Madagascar, Ouganda, République arabe syrienne, Soudan du Sud et Zimbabwe.

Les États-Unis notent que la Chine n'a pas donné de renseignements sur ses programmes d'aide alimentaire bilatérale dans sa réponse au questionnaire sur la concurrence à l'exportation.

- a. Veuillez fournir des données dans la réponse au questionnaire sur la concurrence à l'exportation pour l'ensemble de l'aide alimentaire bilatérale accordée en 2016 et 2017.

Selon le site Web de l'Ambassade de la République populaire de Chine aux États-Unis⁵, la Chine accorde trois types d'aide étrangère: dons, prêts sans intérêts et prêts à des conditions libérales.

- b. Veuillez préciser si des programmes d'aide alimentaire utilisant d'autres outils d'aide alimentaire que l'aide fournie "à titre de don" ont été mis en œuvre pour 2016 et 2017. Dans l'affirmative, veuillez fournir des données et une réponse à la question sur l'aide alimentaire n° 5.

AG-IMS ID 87049: Question des États-Unis d'Amérique

Entreprises commerciales d'État de la Chine – G/AG/W/125/Rev.8/Add.4

Les États-Unis remercient la Chine de sa transparence, qui est importante pour donner une substance au dialogue sur les entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles au Comité de l'agriculture. Ils notent que, dans ses réponses au questionnaire sur la concurrence à l'exportation, la Chine a indiqué la quantité totale des exportations de riz effectuées par l'intermédiaire de ses entreprises commerciales d'État et dit que "[l]a valeur et le prix moyen n'ont pas été communiqués par les entreprises concernées pour des raisons de confidentialité".

La Chine peut-elle préciser si des exportations de riz destinées aux pays en développement ont été effectuées au titre de l'aide alimentaire ou à des conditions favorables?

⁵ Source: <http://www.china-embassy.org/eng/zt/bps/t943741.htm>.

- a. Dans l'affirmative, veuillez ajouter tous renseignements pertinents dans les réponses à toutes les questions du questionnaire sur la concurrence à l'exportation relatives à l'aide alimentaire internationale.

6 UNION EUROPÉENNE

AG-IMS ID 87050: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation de l'Union européenne – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

- a. Les États-Unis constatent, dans la note d'information du Secrétariat, que la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie et la Pologne continuent de mentionner des délais de remboursement maximaux supérieurs à 18 mois.

Quelles dispositions l'UE prend-elle pour faire en sorte que les délais de remboursement maximaux de tous les États membres de l'UE ne dépassent pas 18 mois?

- b. Certains États membres de l'UE ont fait savoir, en réponse à des questions sur des données manquantes, qu'aucune mesure n'était prévue pour recueillir et publier certains renseignements concernant les programmes de financement des exportations agricoles, car ces mesures ne sont pas prescrites par la Déclaration de Nairobi. Or la Déclaration ministérielle de Nairobi dit ceci: "Le Comité de l'agriculture surveillera la mise en œuvre de la présente décision par les Membres conformément aux prescriptions existantes en matière de notification prévues dans l'Accord sur l'agriculture, complétées par les dispositions énoncées dans l'annexe de la présente décision".

Veuillez expliquer comment le Comité de l'agriculture peut surveiller la mise en œuvre dès lors que certains Membres ne fournissent pas ces données.

- c. Les États-Unis notent que l'Estonie a accordé des délais de remboursements maximaux de 24 et 120 mois respectivement pour ses programmes.

Ces délais de remboursement s'appliquent-ils aux produits agricoles? Sinon, quels sont les délais de remboursements maximaux spécifiquement appliqués aux produits agricoles?

- d. En réponse à la question AG-IMS ID 84119 sur les programmes d'assurance-crédit à l'exportation de la société allemande Euler Hermes au titre de la couverture pour les transactions uniques, l'UE a dit qu'"[a]ucun soutien au financement à l'exportation de produits agricoles n'est accordé dans le cadre de ces programmes".

- i. Veuillez expliquer quels types d'exportations sont financés par Euler Hermes.
- ii. Veuillez préciser si l'agriculture et l'industrie alimentaire allemandes bénéficient d'avantages, comme le laissent penser les données sur les garanties de crédit à l'exportation de la République fédérale d'Allemagne.

- e. Selon le rapport annuel 2016 de la SACE, les opérations de crédit à l'exportation des banques italiennes ou étrangères destinées à soutenir les opérations et transactions à l'exportation assurées par la SACE au profit du secteur agro-industriel par l'intermédiaire de ses filiales dépassent 1 088 millions d'euros.

Veuillez expliquer pourquoi les activités de soutien au financement à l'exportation des filiales de la SACE ne figurent pas dans la réponse de l'UE au questionnaire sur la concurrence à l'exportation.

- f. Selon les états financiers vérifiés de 2016 de la COSEC (page 13), les activités menées par la COSEC au nom de l'État portugais comportent une ligne d'assurance-crédit pour les exportations à court terme et une assurance-caution dont l'un des principaux bénéficiaires a été le secteur des produits alimentaires.

Veillez expliquer pourquoi les activités de soutien au financement à l'exportation de la COSEC ne figurent pas dans la réponse au questionnaire sur la concurrence à l'exportation.

- g. D'après le rapport 2014 de la Fédération bancaire de l'Union européenne intitulé "Funding Conditions in Export Credit Markets", l'EXIMBANKA SR de la République slovaque offre aussi des refinancements aux banques commerciales qui exercent des activités de financement à l'exportation, et la majorité de ces transactions sont à court terme, d'une durée maximale d'un an.

Veillez préciser si ce programme de refinancement offre un soutien au financement à l'exportation pour les produits agricoles et expliquer sur quelle base il n'est pas mentionné dans la réponse de l'UE au questionnaire sur la concurrence à l'exportation.

- h. Selon des données de l'Instituto de Credito Oficial (ICO)⁶, l'Espagne accorde un soutien au financement à l'exportation en faveur du secteur de l'agriculture et des produits alimentaires par le biais de lignes de médiation, c'est-à-dire des lignes de l'ICO pour lesquelles l'ICO agit au travers d'entités financières. En 2016, l'ICO a mentionné un total de 5 385 opérations d'exportation de produits agricoles et alimentaires pour une valeur de 422 millions d'euros.

Veillez expliquer pourquoi les activités de soutien au financement à l'exportation de l'ICO ne figurent pas dans la réponse de l'UE au questionnaire sur la concurrence à l'exportation.

AG-IMS ID 87051: Question des États-Unis d'Amérique

Entreprises commerciales d'État de l'Union européenne – G/AG/W/125/Rev.8/Add.4

Les États-Unis notent que, dans l'examen de sa politique commerciale (WT/TPR/S/357, page 109, paragraphe 3.223), l'UE reconnaît que la société finlandaise Altia (une entreprise de premier plan dans le secteur des vins et spiritueux qui offre des alcools de qualité dans les pays nordiques et les pays baltes et exporte des boissons alcooliques) est une entreprise commerciale d'État exportatrice de produits agricoles, et elle présentera à l'OMC des notifications concernant cette société à l'avenir. Veillez fournir des renseignements sur la société finlandaise Altia dans le cadre de la réponse de l'UE au questionnaire sur la concurrence à l'exportation en ce qui concerne les entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles.

AG-IMS ID 87052: Question des États-Unis d'Amérique

Aide alimentaire de l'Union européenne – G/AG/W/125/Rev.8/Add.3

Dans ses réponses à la question AG-IMS ID 84122, l'UE a dit ce qui suit: "Les États membres de l'UE ont fourni en 2016 une aide alimentaire en nature strictement dans les situations d'urgence". Veillez indiquer, pour chacun des 27 États membres qui n'ont pas fait l'objet de déclarations, l'ensemble des programmes d'aide alimentaire bilatérale (y compris ceux destinés aux situations d'urgence).

7 INDE

AG-IMS ID 87007: Question de l'Union européenne

Pourquoi l'Inde n'a-t-elle pas actualisé ses données sur les ECE exportatrices de produits agricoles notifiées au Groupe de travail des entreprises commerciales d'État de l'OMC?

⁶ Source: "[http://www.qcom.es/sector-agroalimentario-ico-lineas-de-mediacion-alimentacion/reportajes/credito-oficial-para-el-mundo-agroalimentario_32566_2_36410_0_1_in.html#lightbox\[32566\]/3/](http://www.qcom.es/sector-agroalimentario-ico-lineas-de-mediacion-alimentacion/reportajes/credito-oficial-para-el-mundo-agroalimentario_32566_2_36410_0_1_in.html#lightbox[32566]/3/)".

AG-IMS ID 87053: Question des États-Unis d'AmériqueCrédit à l'exportation de l'Inde – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

- a. En ce qui concerne les organismes publics indiens, à savoir la Banque d'export-import de l'Inde (Eximbank) et ECGC Ltd: l'Inde a fourni des détails concernant les programmes de soutien au financement à l'exportation pour les produits agricoles offerts par la banque, en réponse aux questions des Membres posées dans le cadre de l'examen de la politique commerciale (EPC) réalisé en 2015 (RD/TPR/432). En ce qui concerne ECGC, elle a répondu aux questions des Membres relatives au soutien au financement à l'exportation offert par ECGC en indiquant que ces questions n'étaient "pas pertinente[s]" dans la mesure où "ECGC n'[avait] aucune politique à court terme spécifique pour les produits agricoles".
- i. Compte tenu de la réponse donnée par l'Inde dans le cadre de l'EPC, veuillez expliquer pourquoi l'Inde considère qu'il n'est "pas pertinent" de fournir des renseignements sur les programmes de soutien au financement à l'exportation pour les produits agricoles offerts par ECGC, alors que le rapport annuel 2016 d'ECGC montre que ces programmes représentent 3,8 milliards de dollars EU (voir le tableau ci-après);
- ii. Pour chacun des programmes de soutien au financement à l'exportation offerts par l'Eximbank ou ECGC – indépendamment du fait de savoir si ces programmes sont ou non spécifiques à l'agriculture –, veuillez fournir une réponse à toutes les questions du questionnaire pour les transactions de financement réalisées pour les produits agricoles en 2016 et 2017.
- b. Les États-Unis notent que la société indienne ECGC compte parmi les cinq plus gros organismes de crédit à l'exportation au monde en termes de volumes de crédit à l'exportation officiel à court terme et de préfinancement à l'exportation offerts. D'après les rapports annuels 2016-2017, 2015-2016 et 2014-2015 d'ECGC (voir le tableau ci-après), les contrats d'assurance-crédit à l'exportation à court terme pour les produits agricoles (y compris les produits laitiers et les aliments transformés) et le coton (fibres, fils, articles en tissu confectionnés, y compris tissés à la main) sont les suivants⁷:

Rapport annuel	Produits agricoles	Coton	Total du soutien au financement à l'exportation à court terme pour les produits agricoles
2014-2015	1,88 milliard de \$EU	1,67 milliard de \$EU	3,55 milliards de \$EU
2015-2016	1,69 milliard de \$EU	2,12 milliards de \$EU	3,81 milliards de \$EU
2016-2017	1,71 milliard de \$EU	2,14 milliards de \$EU	3,85 milliards de \$EU

Source: Voir le site Web d'ECGC à l'adresse: <https://www.ecgc.in/financial-result/>

Le paragraphe 12 de la Décision de Nairobi dispose ce qui suit:

"S'agissant du coton, les disciplines et les engagements figurant dans la présente décision seront immédiatement mis en œuvre à compter de la date d'adoption de la présente décision par les pays développés Membres et au plus tard le 1^{er} janvier 2017 par les pays en développement Membres."

- i. Au titre des programmes de soutien au financement à l'exportation offerts par ECGC et l'Eximbank, veuillez fournir une réponse à l'ensemble des questions du

⁷ Le montant total des contrats d'assurance-crédit à l'exportation à court terme indiqué est ventilé comme suit: 14,1398 millions de roupies en 2016-2017, 13,5872 millions de roupies en 2015-2016 et 13,3983 millions de roupies en 2014-2015. La conversion monétaire a été faite sur la base d'un taux de change de 1 \$EU = 66 INR pour 2016-17 et 1 \$EU = 64 INR pour 2014-2016. Les contrats d'assurance-crédit à l'exportation à court terme pour le coton proposés par ECGC ont représenté 10%, 10% et 8% du total de ses contrats d'assurance-crédit à l'exportation à court terme pour les années respectives. Ceux proposés pour les produits agricoles ont représenté 8%, 8% et 9%.

questionnaire sur la concurrence à l'exportation pour toute transaction de financement réalisée pour le coton.

8 INDONÉSIE

AG-IMS ID 87054: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation de l'Indonésie – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

Veillez fournir des réponses au questionnaire sur la concurrence à l'exportation en ce qui concerne les programmes de soutien au financement à l'exportation mis en œuvre par les organismes publics indonésiens Lembaga Pembiayaan Ekspor Indonesia (Indonesia EximBank) et PT Asuransi Ekspor Indonesia (ASEI), qui sont mentionnés dans l'examen de la politique commerciale de l'Indonésie (WT/TPR/S/278/Rev.1). D'après les rapports annuels de l'Indonesia EximBank, le financement en faveur de l'agriculture a été de 764,6 millions de dollars EU en 2015 et de 818,7 millions de dollars EU en 2016.

9 JAPON

AG-IMS ID 87055: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation du Japon – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

Les États-Unis remercient le Japon pour la transparence des renseignements donnés sur son soutien financier à l'exportation pour l'agriculture dans le questionnaire sur la concurrence à l'exportation.

- a. En ce qui concerne le point 3 ("Valeur totale des exportations de produits agricoles ..."), le Japon indique une "valeur totale des exportations de produits agricoles" pour chaque année, mais il y a aussi une note disant que "la valeur totale des exportations de produits agricoles bénéficiant des programmes n'est pas disponible". Cette note semble contredire la fourniture de données. Le Japon pourrait-il en expliquer le sens?
- b. Veuillez indiquer le délai de remboursement maximal et le délai de remboursement annuel moyen.
- c. Dans le questionnaire sur la concurrence à l'exportation de 2017, le Japon note que "les taux de prime moyens" et "le délai de remboursement annuel moyen par programme ne sont pas disponibles". Quelles dispositions prend-il pour recueillir ces renseignements et quand seront-ils disponibles?
- d. Pour l'utilisation du programme par produit ou groupe de produits, le Japon n'a fourni les codes SH des produits agricoles que pour la période 1995-2016. Veuillez indiquer les quantités et les valeurs sur une base annuelle pour la réponse au questionnaire sur la concurrence à l'exportation de 2007, ainsi que par la suite.

10 CORÉE, RÉPUBLIQUE DE

AG-IMS ID 87057: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation de la Corée – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

D'après son rapport annuel 2014, la Banque coréenne d'export-import (KEXIM) est chargée d'administrer le Fonds de coopération pour le développement économique (EDCF) dont 3,6% des engagements de prêts en 2014 concernaient l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Les États-Unis notent aussi que la Société coréenne d'assurance du commerce (K-sure) compte parmi les cinq plus gros organismes de crédit à l'exportation au monde en termes de volumes de crédit à l'exportation officiel à court terme et de préfinancement à l'exportation offerts.

Veillez expliquer pourquoi la Corée n'a pas mentionné les activités de soutien au financement à l'exportation de la Banque coréenne d'export-import et de K-sure dans sa réponse au

questionnaire sur la concurrence à l'exportation conformément à la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation.

11 MALAISIE

AG-IMS ID 87056: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation de la Malaisie – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

Les États-Unis notent que la Malaisie n'a pas répondu à plusieurs questions figurant dans les questionnaires sur la concurrence à l'exportation de 2016 et 2017.

- a. Veuillez expliquer pourquoi la Malaisie n'a pas fourni de réponses sur ses activités en 2016 et 2017.
- b. Veuillez préciser si la Malaisie compte fournir des réponses pour 2016 et 2017.

12 NOUVELLE-ZÉLANDE

AG-IMS ID 87008: Question de l'Union européenne

- a. La Nouvelle-Zélande notifie que le NZECO a fourni à l'office australien de crédit à l'exportation (EFIC) une aide sous forme d'offre ferme de réassurance des crédits à l'exportation accordés pour des bovins laitiers dans le cadre de contrats existants et que le délai de remboursement pour ce programme est supérieur à 18 mois. La Nouvelle-Zélande pourrait-elle confirmer que le délai de remboursement supérieur à 18 mois ne s'appliquera pas après le 31 décembre 2017, comme le prescrit la Décision de Nairobi?
- b. En réponse aux questions soulevées par l'UE lors des récentes réunions du Comité de l'agriculture, la Nouvelle-Zélande a dit à plusieurs reprises que Zespri était une société privée, de sorte que ses décisions concernant la fourniture de plants de pépinières aux cultivateurs étrangers étaient de nature commerciale et n'impliquaient en aucune manière le gouvernement néo-zélandais. L'UE ne souscrit pas à cette interprétation. Selon la définition des entreprises commerciales d'État donnée dans le Mémoire d'accord sur l'interprétation de l'article XVII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, les entreprises privées peuvent aussi être des entreprises commerciales d'État. Par conséquent, quel que soit son régime de propriété, Zespri est une entreprise commerciale d'État et, à ce titre, elle est soumise aux engagements de la Décision de Nairobi sur les entreprises commerciales d'État, y compris ceux énoncés au paragraphe 20, qui dispose que "[l]es Membres feront en sorte que les entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles n'opèrent pas d'une manière qui contourne toute autre discipline énoncée dans la présente décision". Les droits de monopole pour l'exportation accordés à Zespri par le gouvernement néo-zélandais autorisent Zespri à fournir gratuitement ses plants de pépinières de kiwis aux producteurs hors de la Nouvelle-Zélande, ce qui contourne l'engagement de Nairobi consistant à interdire l'octroi de subventions à l'exportation. Sans son monopole à l'exportation, Zespri ne pourrait probablement pas fournir gratuitement des plants de pépinières de kiwis aux producteurs hors de Nouvelle-Zélande. La fourniture gratuite de plants de pépinières de kiwis aux producteurs hors de Nouvelle-Zélande constitue une subvention à l'exportation au sens de l'Annexe 1 g) de l'Accord SMC. La Nouvelle-Zélande pourrait-elle expliquer comment elle compte se mettre en conformité avec la Décision de Nairobi?

13 FÉDÉRATION DE RUSSIE

AG-IMS ID 87009: Question de l'Union européenne

La Fédération de Russie a notifié que la société par actions Eximbank de Russie (REB) fournissait des crédits à l'exportation et des garanties de crédits à l'exportation ainsi qu'un soutien financier connexe. La Fédération de Russie pourrait-elle préciser si la REB accorde des soutiens qui

constitueraient un "soutien financier direct" au sens du paragraphe 13 a) de la Décision de Nairobi?

AG-IMS ID 87058: Question des États-Unis d'Amérique

Entreprises commerciales d'État de la Fédération de Russie – G/AG/W/125/Rev.8/Add.4

Le Décret du Président de la Fédération de Russie n° 290 du 20 mars 2009 établit un certain nombre de fonctions et d'activités prioritaires pour la société par actions United Grain Company (UGC) telles que: augmenter le volume des achats et ventes de céréales sur le marché intérieur et augmenter les volumes d'exportation de céréales. D'après le site Web de l'UGC, OOO OZK Yug est une filiale de l'UGC qui exerce des activités commerciales d'achat et de vente de produits agricoles (céréales, oléagineux et produits d'épicerie) pour le compte de l'UGC.

En juin 2017, l'UGC a signé un contrat intergouvernemental pour la fourniture de 300 000 tonnes de blé russe entre la société vénézuélienne de commerce extérieur CORPOVEX et OOO OZK Yug.

Veillez expliquer pourquoi la Fédération de Russie n'a pas mentionné l'UGC et ses filiales comme entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles en vertu de la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation.

14 THAÏLANDE

AG-IMS ID 87059: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation de la Thaïlande – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

Les États-Unis notent que la Thaïlande a répondu ce qui suit dans le questionnaire sur la concurrence à l'exportation de 2016: "Le crédit à l'exportation et les garanties de crédit à l'exportation sont assortis de conditions et de taux d'intérêt déterminés par les mécanismes du marché." La Banque d'export-import de Thaïlande (EBT), qui est mentionnée comme organisme public dans l'examen de la politique commerciale de la Thaïlande (WT/TPR/S/326/Rev.1), a divers programmes de soutien au financement à l'exportation pour l'agriculture dont le montant était de 365,0 millions de dollars EU en 2015 et 481,3 millions de dollars EU en 2016.⁸

Notant que la Décision ministérielle sur la concurrence à l'exportation ne mentionne pas que des mesures soient exemptées des engagements en raison des "taux du marché", veuillez expliquer plus en détail le fondement sur lequel la Thaïlande s'appuie pour considérer que les activités de soutien au financement à l'exportation de l'EBT ne sont pas visées par la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation.

15 TURQUIE

AG-IMS ID 87010: Question de l'Union européenne

La Turquie a notifié des programmes de crédit à l'exportation mis en œuvre par l'Eximbank. Certains de ces programmes semblent constituer un soutien financier direct au sens du paragraphe 13 a) de la Décision de Nairobi. La Turquie indique également que la moyenne annuelle des taux de prime/commissions pour ces programmes en 2017 n'est pas disponible. Comment s'assure-t-elle que la moyenne annuelle des taux de prime/commissions pour ces programmes n'est pas inférieure à celle que les exportateurs devraient payer pour se procurer les fonds ainsi utilisés (ou qu'ils devraient payer s'ils empruntaient, sur le marché international des capitaux, des fonds assortis des mêmes échéances et autres conditions de crédit et libellés dans la même monnaie que le crédit à l'exportation), de sorte qu'aucune subvention à l'exportation prohibée au sens du point k) de l'Annexe I de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires ne soit accordée?

⁸ La conversion monétaire a été faite sur la base d'un taux de change de 1 \$EU = 36,05 baht pour 2015 et de 1 \$EU = 35,77 baht pour 2016. Voir le site de l'EBT à l'adresse: http://www.exim.go.th/doc/en/about_exim/EXIM_Annual_Report_2016_Eng.pdf et http://www.exim.go.th/doc/en/about_exim/EXIM_Annual_Report_2015_Eng.pdf.

AG-IMS ID 87135: Question de l'Union européenne

L'Union européenne note que la valeur totale des exportations de produits agricoles couvertes par les crédits à l'exportation, les garanties de crédit à l'exportation ou par les programmes d'assurance de la Turquie a augmenté de plus de 45%, passant d'environ 2,58 milliards de dollars EU à environ 3,74 milliards de dollars EU entre 2016 et 2017 (G/AG/W/125/Rev.8/Add.2).

- a. Quelles sont les raisons de cette forte hausse de la valeur des produits agricoles bénéficiant d'un soutien au financement à l'exportation entre 2016 et 2017?
- b. Quels sont les principaux produits agricoles bénéficiant d'un soutien au financement à l'exportation de la Turquie?

AG-IMS ID 87060: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2

- a. Veuillez expliquer pourquoi la moyenne annuelle des taux de prime pour le programme de crédit à l'exportation est "s.o." alors que ce programme a offert un soutien de 1,75 milliard de dollars EU pour les produits agricoles en 2017.
- b. Quand la Turquie pense-t-elle être en mesure d'indiquer la destination des exportations et l'utilisation du programme par produit pour ses programmes de financement des exportations de produits agricoles?

16 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**AG-IMS ID 87011: Question de l'Union européenne**

La Décision de Nairobi déclare, à son paragraphe 25, que les Membres sont encouragés à fournir une aide alimentaire non urgente pour le développement dans les cas où les pays bénéficiaires ou des organismes d'aide humanitaire/d'aide alimentaire internationaux reconnus, comme l'ONU, ont demandé une aide alimentaire. En réponse à la question posée par l'UE à la 85^{ème} réunion du Comité de l'agriculture demandant aux États-Unis de spécifier quand et sous quelle forme les pays bénéficiaires ou des organismes internationaux ont demandé aux États-Unis une aide alimentaire non urgente en nature, les États-Unis ont dit ce qui suit: "Les États-Unis fournissent les renseignements exigés concernant l'aide alimentaire dans leurs notifications sous la forme du tableau NF:1 et leurs questionnaires sur la concurrence à l'exportation présentés à l'OMC." Étant donné l'absence de réponse à la question de l'UE dans la notification sous forme de tableau NF:1 et dans le document actuel sur la concurrence à l'exportation, l'UE réitère sa question: les États-Unis pourraient-ils spécifier quand et sous quelle forme les pays bénéficiaires ou des organismes internationaux leur ont demandé une aide alimentaire non urgente en nature, comme le prescrit le paragraphe 25 de la Décision de Nairobi?

AG-IMS ID 87013: Question de la Norvège

Question concernant l'examen annuel de la concurrence à l'exportation

Les États-Unis ont joué un rôle moteur dans la mise en œuvre rapide de l'élimination des subventions à l'exportation à partir de décembre 2015. Des Membres tels que le Canada, la Suisse et la Norvège ont dû apporter des changements considérables à leurs politiques pour se conformer à la Décision ministérielle. Tous ces Membres ont désormais notifié leurs projets de listes modifiées pour les subventions à l'exportation.

En revanche, après plus de deux ans, les États-Unis n'ont toujours pas présenté de projet de liste modifiée pour les subventions à l'exportation.

Question: Quand les États-Unis présenteront-ils leur projet de liste modifiée pour les subventions à l'exportation?

17 VIET NAM

AG-IMS ID 87061: Question des États-Unis d'Amérique

Crédit à l'exportation et entreprises commerciales d'État du Viet Nam – G/AG/W/125/Rev.8/Add.2 et G/AG/W/125/Rev.8/Add.4

Les États-Unis notent que le Viet Nam n'a pas répondu aux questionnaires sur la concurrence à l'exportation de 2016 et 2017. Selon la réponse de 2015 du Viet Nam, la Société vietnamienne des produits alimentaires du Nord (Vinafood1) et la Société vietnamienne des produits alimentaires du Sud (Vinafood2) assurent environ la moitié des exportations de riz du Viet Nam, et le Viet Nam reste l'un des plus gros exportateurs de riz au monde. En outre, les États-Unis croient comprendre que ces deux organismes conservent un statut de fournisseur exclusif pour les contrats intergouvernementaux d'exportation de riz (WT/TPR/M/287/Add.1, page 150 de la version anglaise).

Les États-Unis croient comprendre également que le Ministère vietnamien des finances a nommé la Banque de développement du Viet Nam (DBV) comme garant du gouvernement; et actuellement, Vinafood 1 exporte du riz vers Cuba par le biais d'un programme intergouvernemental, avec des délais de remboursement des crédits allant de 360 à 720 jours.

Vinafood1 et Vinafood2 relèvent apparemment de la définition donnée à l'article 1.1 a) 1) de l'Accord SMC, et les deux organismes offrent un soutien au financement à l'exportation correspondant à la définition des accords de crédit de gouvernement à gouvernement donnée au paragraphe 13 c) de la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation.

Sur la base de ces renseignements et d'autres, les États-Unis considèrent que le Viet Nam aurait dû répondre aux questionnaires sur la concurrence à l'exportation de 2016 et 2017.

- a. Veuillez indiquer si le Viet Nam fournira dans un avenir proche des réponses pour 2016 et 2017.
- b. Sinon, veuillez expliquer pourquoi le Viet Nam n'a pas fourni de réponses au sujet de ses activités en 2016 et 2017.
- c. Si le Viet Nam considère qu'il n'a plus de données pertinentes à mentionner, veuillez indiquer les raisons précises pour lesquelles il ne considère plus Vinafood1 et Vinafood2 comme une entreprise commerciale d'État exportatrice de produits agricoles et ne considère plus les activités de soutien au financement à l'exportation de Vinafood1 et Vinafood2 comme des mesures couvertes par la Décision de Nairobi sur la concurrence à l'exportation.
